

COMMISSION PATRIMOINE ET MILIEUX

Réunion du 24 septembre 2007

Relevé de conclusions

Gestion des plantations d'alignement en Haute-Garonne

Etaient présents : voir liste en annexe.

Avant de présenter les intervenants, Claude RAYNAL, conseiller général - vice-président du SMEPE, rappelle que cette rencontre a pour but de présenter les actions du Département en matière d'entretien, de plantation et d'abattage d'arbres en bords de route, en vue d'avoir un échange avec les participants et de trouver des pistes d'amélioration de la politique départementale.

Présentation de la politique départementale de gestion des bords de RD :

- les arbres d'alignement : éléments structurants du paysage et du patrimoine ; situation dans le département
- surveillance et entretien
- pathologies, dont le chancre coloré
- contraintes et facteurs de risques liés à l'arbre dans son environnement
- gestion des demandes d'abattage
- autres actions de préservation de la flore en bord de RD

➤ **3 intervenants :**

Erick CONSTENSOU (Responsable Exploitation du Réseau et Equipements de la route à la Direction de la Voirie et des Infrastructures du Conseil Général) ;

Sandrine KIKOLSKI (chargée de mission au Service Régional de la Protection des Végétaux – DRAF Midi-Pyrénées) ;

Jocelyne CAMBECEDES (chargée de mission au Conservatoire Botanique Pyrénéen)

Arbres d'alignement

cf. Annexes 1 et 2

Erick CONSTENSOU – DVI / CG
Sandrine KIKOLSKI – SRPV - DRAF

• Etat des lieux en Haute-Garonne

M. CONSTENSOU rappelle que le département de la Haute-Garonne se caractérise par un important patrimoine de plantations d'alignement : près de 20% des routes départementales sont bordées d'arbres, essentiellement des platanes. En 2005, près de 90% des arbres ne présentait aucun défaut ou des défauts mineurs, ne nécessitant pas d'abattage.

Un plan de gestion raisonnée a donc été mis en œuvre pour connaître, surveiller, sauvegarder, entretenir ou renouveler ces 70 000 arbres d'alignement.

- **Objectifs du plan de gestion**

La première mesure du plan de gestion est la mise en place d'un réseau de surveillance régulier, s'appuyant notamment sur le personnel des secteurs routiers. Il s'agit de limiter le risque d'accidents liés aux arbres (chutes de branches ...) en repérant et traitant les arbres potentiellement dangereux. Ce réseau de surveillance comporte 3 niveaux :

- 1/ un référent "arbre" dans chaque secteur routier, chargé de constater les anomalies sur les arbres
- 2/ un animateur Conseil Général (poste actuellement vacant), assurant la coordination des référents et réalisant une pré-analyse des fiches des référents
- 3/ un expert (ONF) intervenant en cas de suspicion de maladie et préconisant les actions à mener.

- **Principales pathologies des arbres**

Mme KIKOLSKI présente les symptômes des principaux problèmes phytosanitaires des arbres d'ornement, ainsi que les actions curatives adaptées (*cf. détails en annexe 2*) :

- black rot et mineuse du marronnier
- anthracnose du platane
- amadouvier des feuillus
- phellin tacheté des feuillus
- chancre coloré du platane
- pathologies liées à des parasites (champignons, ravageurs...)

Elle insiste sur le chancre coloré du platane, maladie virulente due à un champignon s'installant dans des micro-fissures de l'arbre et dont aucun traitement n'existe à ce jour. Difficile à détecter, cette pathologie est la principale cause de mortalité des platanes dans le sud-est de la France. Elle se propage par les activités humaines (élagage, transport de terre...), par l'eau (Canal du Midi), par les racines, par le vent. L'arbre périt en moins de 5 ans; le champignon peut rester actif dans le sol jusqu'à 8 ans.

En Midi-Pyrénées, le chancre s'est développé dans 3 départements : la Haute-Garonne, le Tarn et le Tarn-et-Garonne. Dans ces départements, des arrêtés préfectoraux fixent les règles de quarantaine, permettant de limiter la propagation de la maladie :

- dans un rayon de 50m autour du foyer : abattage et destruction complète des platanes ; interdiction de replanter ...
- dans les communes limitrophes : surveillance accrue des platanes, désinfection des engins et outillage
- dans toutes les communes du département : désinfection des engins et outillage ; déclaration préalable des interventions sur platanes. Une plaquette a été élaborée à l'attention des propriétaires et des élus, pour les sensibiliser à ce problème.

Un arrêté ministériel devrait prochainement paraître afin d'harmoniser et d'alléger les mesures.

Mme KIKOLSKI rappelle les conseils pour lutter contre les maladies des arbres : limiter les causes de blessures, protéger les plaies par des cicatrisants biologiques, désinfecter les outils de taille, ...

M. CONSTENSOU indique que le Conseil Général de la Haute-Garonne a passé une convention avec la DRAF, afin de fixer les règles de surveillance, de signalement des arbres suspects au SRPV, et d'abattage le cas échéant. Tous les travaux réalisés à moins de 50m de platanes doivent être autorisés préalablement par le Département. Il a également lancé une campagne de prévention auprès de ses agents, du grand public, des entreprises, afin que soient respectées les procédures de prévention.

DEBAT :

M. ROYERE (Elu de Fonbeauzard) demande si ces mesures sont également appliquées aux platanes sur le territoire communal. M. CONSTENSOU précise que le Conseil Général gère

uniquement les platanes situés en bord de routes départementales ; pour les autres, il suggère que la commune contacte les services de l'Etat (DRAF – SRPV).

- **Contraintes et facteurs de risques liés à l'arbre**

Accidentologie :

Entre 1996 et 2000, près de 40% des accidents mortels sur les RD sont dus à des collisions contre des arbres. Face à ce dramatique constat, l'Assemblée Départementale a mis en place en janvier 2001, un programme d'isolement des obstacles latéraux sur les RD : de 2001 à 2006, 17 M€ ont été consacrés à la mise en sécurité de 520 km d'itinéraires : pose de glissières de sécurité, abattages et replantations d'arbres.

Grâce à ces mesures – certes coûteuses (60€ le mètre linéaire), le nombre d'accidentés contre obstacles a sensiblement diminué : de 34 tués contre arbres en 1998, on est passé à 7 en 2006, soit une baisse de plus de 45% des accidents.

Arbre en milieu urbain :

De plus en plus de riverains se plaignent des risques de rupture mécanique des platanes et de leurs nuisances (ombre, feuilles imputrescibles...). Le Conseil Général a donc défini en 2003 un programme de taille de conversion des arbres en agglomération, dont l'objectif est d'éviter leur développement anarchique, tout en respectant la biologie. A ce jour, 15 traversées d'agglomérations bénéficient de ce traitement, qui représente un coût de 200 000 €/an (1/5 du budget alloué à l'entretien des arbres de RD).

- **Gestion des demandes d'abattage**

Complétée fin 2006, la procédure mise en place par le Conseil Général concernant les demandes d'abattage d'arbres le long des RD vise à restreindre les abattages aux seuls cas justifiés. Les particuliers ou les communes doivent déposer leur demande auprès du Secteur Routier ; cette demande doit recueillir l'avis conforme du gestionnaire, du Maire et du Conseiller général concernés, avant d'être soumise à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général.

Les abattages sont soumis à une redevance – volontairement dissuasive, servant à indemniser la perte de patrimoine et à couvrir les frais d'abattage. Le montant varie entre 1500 et 4500 €, en fonction de la taille de l'arbre.

Les abattages liés aux autorisations d'urbanisme sont à la charge des communes.

DEBAT :

M. KAFADAROFF (Elu de Montrabé) loue l'effort du Conseil Général pour préserver ce patrimoine. Il souhaite que l'élagage drastique, encore trop souvent pratiqué, soit limité. Il s'interroge également sur la nature des essences replantées, dont la diversité permettrait de limiter la propagation des pathologies.

M. CONSTENSOU répond que le Conseil Général favorise la diversification des essences et il ajoute que le platane reste une espèce particulièrement résistante, notamment face aux blessures d'épaveuses. Les principales essences replantées, choisies pour leur bonne adaptation aux conditions climatiques du département, sont les suivantes : érables plane et sycomore, févier d'Amérique, pin parasol, platane à feuille d'érable, douglas, chênes chevelus, écarlate, des marais, tilleuls argenté et commun.

Mme TILAK (ONF) insiste sur l'importance de planter de jeunes arbres qui garantissent de bons résultats, mais qui présentent un risque de fauche si les arbres ne sont pas protégés ...

Mme MEIFFREN (SOLAGRO) fait remarquer que 90% des ormes ont disparus et s'inquiète du devenir des platanes.

Mme KIKOLSKI informe qu'une variété de platane résistante au chancre est actuellement autorisée à la commercialisation. Elle ne peut pas se prononcer quant à la vitesse de progression du chancre coloré, mais constate qu'en PACA, le premier foyer s'est déclaré en 1974 et qu'actuellement 1000 arbres disparaissent chaque année, ce qui pose un réel

problème d'élimination des arbres contaminés. Elle rappelle que la progression peut être limitée par des techniques d'entretien adaptées.

A la question de Mme MEIFFREN sur la lutte chimique ou biologique, Mme KIKOLSKI indique qu'aucun traitement ne permet d'éradiquer le chancre et que la solution de l'espèce résistante constitue la seule alternative intéressante, pour laquelle on manque toutefois de recul quant à sa résistance à d'autres pathologies.

Mme MEIFFREN évoque ensuite la nécessaire information du citoyen, afin d'expliquer les abattages. Mme KIKOLSKI approuve mais soulève la difficulté de la communication sans alarmer, ni donner de fausses informations.

M. COUSTEL (Association Vélo) insiste sur la valeur patrimoniale des arbres d'alignement et leur intérêt dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il se dit satisfait de la position du Président du Conseil Général, qui s'est opposé à l'abattage de platanes sur la RN88 dans le cadre du projet de ligne multi-modale sud-est porté par Tisséo-SMTC. Par ailleurs, il s'interroge sur l'évolution de ce patrimoine d'alignement : M. CONSTENSOU répond qu'en 1989, le département comportait 72 000 plantations d'alignement, actuellement il y en a 70 000.

Mme DESIREE (Arbres et Paysages d'Autun) insiste sur la replantation d'arbres de pays, d'espèces diversifiées, capables de résister à la taille. Le platane est un arbre haut : le contraindre à 10m est coûteux et présente un risque vis-à-vis des maladies. Selon elle, si les espèces sont bien choisies, la taille n'est pas forcément utile. De nombreuses associations locales, dont Arbres et Paysages d'Autun ont pour rôle de conseiller les communes sur le choix des espèces.

M. RAYNAL mentionne le plan paysage de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, élaboré en concertation avec ces associations locales.

Listant les nombreux avantages de l'arbre, Mme KIMMEL (Associations Amis de la Terre et Arbres et Routes) souhaite qu'une communication sur l'utilité de l'arbre en ville soit réalisée, afin de sensibiliser le grand public à la nécessité de préserver ce patrimoine. Mme VERDIER (DADRE – Conseil Général) rappelle que le SMEPE contribue à cet effort de sensibilisation, en mettant gratuitement à la disposition des collèges du département, mais également des communes, des associations..., une mallette consacrée à l'Arbre.

Mme MAURY (conseillère générale et présidente du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) indique que pour répondre à la demande de nombreux élus et techniciens, le CAUE a récemment organisé une journée de sensibilisation sur les espaces verts dans les villes. Rejoignant les propos de M. RAYNAL concernant les plantations irraisonnées dans les lotissements, Mme MAURY ajoute que le réel enjeu est de limiter l'étalement urbain.

Mme KIKOLSKI s'insurge sur les cas d'intoxication d'arbres, qui sont de plus en plus nombreux (injection de glyphosate dans des trous percés dans les arbres gênants).

Mme KIMMEL relate le cas d'une école primaire, qui a fait abattre un if dans la cours d'école, au motif que ses baies étaient toxiques ; elle regrette que la solution de l'abattage ait été prise au détriment de la sensibilisation, ce qui déresponsabilise la population. M. RAYNAL répond que les élus, soumis à la pression des parents d'élèves, préfèrent prendre le moins de risques. Mme VERDIER ajoute qu'il s'agit de trouver une réponse proportionnelle au risque ; dans ce cas, la pédagogie passe par l'explication des raisons de l'abattage-replantation.

M. KAFADAROFF (Elu de Montrabé) évoque l'entretien des nouvelles plantations, qui parfois dépérissent par manque d'arrosage. M. CONSTENSOU reconnaît que l'effort de sensibilisation des agents de la voirie doit être maintenu et que le Conseil Général exige dans ses marchés avec les pépiniéristes une garantie de 3 ans. Il rappelle que l'arrosage représente un budget de 200 000 €/an. M. RAYNAL suggère que les nouvelles plantations, qui représentent une plus-value paysagère pour les riverains, soient arrosées par ceux-ci. Mme DESIREE préconise quant à elle, l'usage du paillage à partir de déchets d'élagage.

M. RENAUX (DIREN) propose des contrats de culture avec les pépiniéristes, garantissant la nature et la qualité des plants. M. CONSTENSOU approuve cette initiative sur le principe, mais ne peut pas prévoir à long terme les quantités à replanter. Mme VERDIER précise que, contrairement aux villes gérant des parcs urbains avec des besoins planifiés, le département gère un patrimoine avant tout en fonction de paramètres de sécurité ; les paramètres de prospective ne sont pour l'instant pas pris en compte.

Autres actions en bord de routes départementales

cf. Annexes 1 et 3

Erick CONSTENSOU – DVI / CG
Jocelyne CAMBECEDES – CBP

- **Valorisation des déchets d'élagage**

M. CONSTENSOU présente l'expérimentation mise en œuvre en 2005 sur la RD19 (Nailloux) de la valorisation de déchets verts issus de l'élagage (mulch), comme paillage au pied de platanes présentant des signes de dépérissements. Une couche épaisse de 10 cm de mulch autour des arbres permet de limiter l'évaporation de l'eau du sol, de limiter la concurrence du plant avec la végétation voisine, d'enrichir le sol et de stimuler la reprise des arbres. Les premiers résultats sont très positifs.

- **Ensemencement à "faible" pousse**

Une autre expérimentation a été menée sur les RD17 et RD635 : l'ensemencement de bord de route à base d'espèces végétales à faible pousse. Les résultats obtenus sont également positifs, puisque depuis l'ensemencement, aucun fauchage n'a été pratiqué. Les espèces couvre-sol utilisées sont un mélange de diverses variétés de Ray grass, Fétuque rouge et Agrostis tenues.

- **Préservation des plantes protégées situées en bord de RD**

Après avoir rappelé les missions du Conservatoire Botanique Pyrénéen, Mme CAMBECEDES présente l'action menée en partenariat avec l'association Nature Midi-Pyrénées, en réponse à une sollicitation du Conseil Général, dont l'objectif est d'élaborer un outil de travail pour une gestion différenciée des bords de route comportant des plantes protégées.

En effet, des prescriptions spéciales (interdiction de destruction, arrachage...) doivent être mises en œuvre pour préserver ces plantes, inscrites à l'arrêté ministériel du 20/01/1982 modifié (protection nationale) ou du 30/12/2004 (protection régionale).

L'action menée en Haute-Garonne s'est déroulée en plusieurs étapes :

1- repérage et positionnement des espèces, ce qui a nécessité la mobilisation des botanistes du CBP, de l'ONCFS et du réseau d'associations locales

2- recueil des éléments sur la biologie des espèces pour savoir comment les gérer ; élaboration de fiches techniques d'information pour chaque espèce

3- localisation précise sur les bords de route (talus, fossés...)

4- bilan des pratiques actuelles de gestion des bords de route, en collaboration avec les services du Conseil Général (secteurs routiers et voirie)

5- La confrontation entre les préconisations de gestion adaptées à chaque espèce présente et les contraintes de sécurité et d'entretien des services techniques, a conduit à l'élaboration de propositions conjointes de gestion différenciée sur des zones précises. Une fois validées par le Conseil Général, ces mesures ont été communiquées aux secteurs routiers pour mise en œuvre, ainsi qu'aux communes concernées et au réseau de partenaires du CBP.

M. CONSTENSOU confirme que cette action a donné lieu à des modifications dans les pratiques et les périodes de fauchage, ainsi que dans l'entretien des bords de routes (limitation de l'utilisation des pesticides et des engrais).

M. RAYNAL conclut en remarquant que, même si des améliorations sont encore possibles, les pratiques du Conseil Général ont beaucoup évolué pour prendre en compte l'environnement et la sécurité des usagers.

Il remercie les participants et les trois intervenants et lève la séance à 19h10.

Vu et transmis,

Blandine VERDIER

Sandrine BATAILLÉ

Le Président de séance,
Vice-Président du Syndicat Mixte
pour l'Environnement,

Le Président du Syndicat Mixte
pour l'Environnement,

Claude RAYNAL

Pierre IZARD

PJ : liste des participants, annexes 1, 2 et 3, et plaquette "chancre coloré"